

**Le BOEN n° 7 du 12 février 2004 (pages 286 à 288) définit l'épreuve obligatoire d'histoire et géographie au baccalauréat général pour les séries ES, L et S telle qu'elle entrera en application à partir de la session de juin 2005.** Cette nouvelle définition s'inscrit dans la mise en œuvre des nouveaux programmes d'histoire et géographie des séries générales du lycée dont elle est l'aboutissement.

L'économie générale de l'épreuve demeure inchangée. Elle évalue des compétences et des formes d'expression différentes et complémentaires dont la maîtrise a été construite tout au long de la scolarité secondaire. Les sujets portent sur le contenu des programmes des classes terminales. La structure actuelle en deux parties d'inégale durée évaluant les deux disciplines est confirmée, ainsi que la possibilité donnée aux candidats d'opérer un choix entre plusieurs sujets.

Les aménagements les plus substantiels portent sur la première partie de l'épreuve et principalement sur l'étude d'un ensemble documentaire. De simples ajustements concernent les exercices de seconde partie.

Plusieurs jeux de sujets types d'écrit sont proposés ici pour montrer aux professeurs et aux élèves en quoi consiste la nouvelle épreuve d'histoire et géographie. Le commentaire ci-dessous vise à accompagner et à expliciter les sujets types afin de montrer les changements et l'esprit dans lequel il est souhaitable d'inscrire cette épreuve rénovée.

## **EXERCICES DE PREMIERE PARTIE**

### **La composition**

Deux changements interviennent dans cet exercice :

- l'obligation de réaliser un croquis de géographie pour l'un au moins des deux sujets de géographie est supprimée ;
  - en revanche, en histoire comme en géographie, est offerte la possibilité de réaliser des productions graphiques s'insérant dans le devoir.
- 
- Le sujet de la composition peut porter sur un seul thème du programme, dont il peut reprendre l'intitulé (ex : « la colonisation européenne et le système colonial ») ou sur plusieurs thèmes (ex : « les Sud : une inégale participation au processus de mondialisation »).
  - Le sujet doit être d'ampleur suffisante et correspondre à plusieurs heures de leçon. En histoire, on privilégiera des périodes chronologiques larges : plusieurs décennies, y compris celle allant jusqu'à nos jours. Il est possible cependant qu'un sujet porte sur « un tableau à un moment de l'évolution historique ».
  - **Le sujet ne peut pas consister en une étude de cas dans la mesure où celle-ci n'est pas présente dans les programmes de terminale.**
  - Que le libellé du sujet comporte ou non une problématique explicite, le candidat doit s'efforcer de situer son devoir dans un questionnement.
  - Aucun fond de carte n'est fourni.
  - Une ou des productions graphiques peuvent s'insérer dans le corps de la composition si le candidat le souhaite. Elles viennent appuyer certains passages de son

développement. Dans ce domaine, les possibilités sont nombreuses. Il peut s'agir de schémas spatiaux, d'organigrammes, de schémas fléchés, etc. Le schéma spatial est réalisé à main levée. En géographie, il peut s'agir, par exemple d'un schéma de la répartition planétaire des grands centres d'impulsion ou de quelques contraintes naturelles en Russie ou encore d'un plan schématique de l'organisation spatiale du centre de New York ou de la Mégalopolis. En histoire, il peut s'agir aussi de schémas spatiaux (exemple : pour le sujet « L'Allemagne, enjeu de l'affrontement Est-Ouest », le candidat peut réaliser un schéma spatial de la partition de l'Allemagne et de Berlin en deux ensembles montrant aussi la coupure et l'enclavement de Berlin), d'organigrammes (exemple : un organigramme simplifié de la Constitution française), etc.

Dans cet exercice, le correcteur évalue :

- la compréhension du sujet ;
- la maîtrise des connaissances privilégiant les approches synthétiques et les notions centrales des programmes ;
- la capacité à organiser un plan ou une démonstration autour de quelques axes, répondant au questionnement initial ;
- la pertinence des exemples d'appui et des productions graphiques. Ces dernières seront valorisées dans la notation ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

### **L'étude d'un ensemble documentaire**

Avec un intitulé nouveau, cet exercice a aussi fondamentalement changé de nature. Il se compose désormais de deux parties différentes : une réponse à des questions et une réponse rédigée au sujet, qui évaluent l'une et l'autre des compétences différentes et complémentaires.

- Le texte officiel définissant cet exercice précise que « le sujet fait apparaître une problématique explicite ». Celle-ci peut-être exprimée de diverses manières : interrogative, affirmative appelant une démonstration ou en opposant deux propositions, etc.
- Il convient que le sujet adopte une formulation simple, dépourvue de toute ambiguïté, qu'il ait une ampleur suffisante et qu'il porte sur une question d'importance au cœur des programmes. Le corpus documentaire doit obéir à certaines obligations :
  - 5 documents au maximum (cela peut être moins)
  - en géographie, l'ensemble documentaire doit comporter une majorité de cartes, croquis ou schémas.
- Il est préférable, en histoire et en géographie, d'éviter les textes rédigés par les historiens ou les géographes et de préférer à ces discours qui fournissent généralement une information complètement élaborée, des textes source de diverses natures (discours, communiqués, témoignages, notes, affiches, reportages, publicités, cartes, points de vue d'acteurs ou d'observateurs, etc.)
- Il est souhaitable que l'ensemble documentaire fournisse des informations fondamentales sur le sujet. Il ne peut cependant prétendre couvrir la globalité de la question posée. Cela ouvre donc tout naturellement l'espace à l'expression des connaissances personnelles du candidat.

**Pour la première partie**, le candidat répond à des questions, cinq au maximum. C'est un exercice à part entière qui aide le candidat à analyser l'ensemble documentaire. Il correspond à des pratiques pédagogiques courantes dans les leçons d'histoire ou de géographie appuyées sur des documents. **Les questions, qui n'appellent pas de réponses très longues**, peuvent porter sur différents aspects de l'ensemble documentaire, en rapport avec le sujet :

- définition d'une notion présente dans un ou des document(s) ; son intérêt par rapport au sujet ;
- recherche, explicitation d'informations extraites d'un ou de plusieurs document(s), en réponse à un ou plusieurs aspects du sujet ;
- mise en relation d'informations issues de plusieurs documents ;
- analyse critique d'un document avec mise en évidence de ses limites ou de son intérêt par rapport au sujet ;
- appréciation des limites de l'ensemble documentaire par rapport au sujet
- etc.

La diversité des types de questions ne signifie pas que tous les types envisagés doivent être présents dans chaque sujet ou posés selon le même ordre. Chaque ensemble documentaire a, par sa composition, des spécificités dont le questionnement doit tenir compte.

**Pour la deuxième partie**, le candidat utilise les différentes sources d'information à sa disposition (réponses aux questions, autres informations contenues dans l'ensemble documentaire, connaissances personnelles). Il rédige une réponse organisée distinguant dans des paragraphes différents les grandes idées répondant au sujet. Cette réponse organisée comprend une ou deux phrases introductives et une ou deux phrases conclusives. Cette rédaction ne comporte pas de limite de volume. **Mais il est à conseiller aux candidats de ne pas consacrer un temps excessif à l'ensemble de l'exercice qui est prévu pour être réalisé en 2h30 à 3h.**

Le correcteur évalue :

- la capacité à répondre avec exactitude et concision aux questions posées en faisant preuve d'esprit critique ;
- la capacité à répondre à la problématique du sujet en une réflexion organisée, associant les connaissances personnelles et les informations prélevées dans les documents composant l'ensemble documentaire ; on sanctionnera à cet égard la seule reprise des informations des documents, ou, *a contrario*, le simple récit du cours ignorant l'exploitation des documents ;
- l'aptitude à lire et à interpréter un ensemble documentaire, à identifier, croiser, hiérarchiser, contextualiser, les informations prélevées dans les divers documents ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

Bien que la notation soit globale et exclue l'élaboration d'un barème détaillé, chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation (on peut conseiller au correcteur de considérer que la réponse aux questions compte pour 40% environ dans l'appréciation d'ensemble de l'exercice et que la réponse rédigée au sujet intervient environ pour les 60% restant).

## EXERCICES DE SECONDE PARTIE

### Réalisation d'un croquis de géographie.

La définition officielle de cet exercice n'implique plus le commentaire de la légende. Un croquis de géographie est une forme de langage exprimant de manière graphique une organisation spatiale. Avec sa légende, correctement hiérarchisée, il se suffit à lui-même.

Un fond de carte est fourni.

Le correcteur évalue :

- la pertinence de la légende au regard du sujet proposé (sélection, organisation, hiérarchisation des informations et mise en relation des phénomènes représentés) ;
- l'exactitude des informations figurant sur le croquis, leur localisation et la précision de la nomenclature ;
- la qualité des choix de représentation graphique ;
- la cohérence et la lisibilité de l'ensemble croquis/légende constituent des éléments de valorisation.

### Explication d'un document d'histoire.

Le nouvel intitulé de cet exercice vise à lever les confusions ou ambiguïtés que l'appellation précédente de « commentaire » risquait d'entretenir avec l'exercice de type universitaire, aux objectifs plus ambitieux.

- Le candidat répond aux questions posées.
- Dans un exercice conçu pour être traité en une heure environ, le nombre de questions est forcément limité. Les questions posées peuvent être de plusieurs types. Cela ne signifie pas que tous les types envisagés doivent être présents dans chaque sujet ni même qu'ils soient posés dans le même ordre, d'une manière stéréotypée. Chaque document a en effet, par sa nature, son origine, son contexte, des spécificités dont le questionnement doit tenir compte. Toutefois, tout questionnement doit permettre d'évaluer les compétences des élèves quant à la compréhension du document, l'identification d'informations, et leur explication à partir des connaissances acquises.
- Comme le prévoit la définition de l'épreuve, le candidat ne répond qu'aux questions posées. L'ensemble de ces réponses ne comporte pas de limite de volume afin de ne pas brider le candidat ayant une réflexion approfondie et des connaissances pertinentes par rapport aux questions. Toutefois, le temps limité dont il dispose doit l'inciter à fournir des réponses concises.

Le correcteur évalue :

- la compréhension globale du document ;
- la capacité du candidat à identifier des informations et à les éclairer par ses connaissances personnelles ;
- la concision et la rigueur des réponses ;
- la maîtrise de l'expression écrite.